



REGLEMENT : Vide-grenier à la salle des fêtes de SARCEY

Le vide grenier permet la vente d'articles d'occasion : la vente d'articles neufs est interdite.

Vide-grenier pour vendeurs non -professionnels

Ouverture du vide grenier :

- 7h00 pour les exposants
- 8h00 pour les visiteurs

Fermeture du vide grenier :

- 18h00
- Ne laisser aucun déchet ni article en fin de vente.

Les vendeurs n'ont pas accès au plan pour choisir leur place.

Stands en intérieur :

- **8€ les 2 mètres** de tables fournies

Stands en extérieur :

- **3€ le mètre** (aucun matériel fourni)
- En cas d'intempérie, **pas** de remboursement

- A l'inscription, les vendeurs ont la possibilité de prendre plusieurs emplacements
- Les vendeurs doivent apporter leurs articles le jour même. Les articles devront **être propres et en bon état**. Les prix seront déterminés par les vendeurs (pensez à les afficher)
- Les vendeurs tiennent leur stand et effectuent eux-mêmes la vente de leurs articles
- Les articles exposés ne devront pas empiéter sur les voies de circulation

Les organisateurs :

Pourront interdire la vente de tout article non homologué ou ne correspondant pas à la vente en vide-grenier

Ne sont pas tenus pour responsables des vols ou dégradations qui surviendraient durant la vente.

Tout emplacement non décommandé 48 h à l'avance ne sera pas remboursé.

Le _____ A _____

Mention « Lu et approuvé » et Signature du vendeur



AUTORISATION

Note d'information aux non professionnels : vous attestez être ni inscrit sur le registre du commerce, ni sur le registre des vendeurs d'objets et mobiliers.

Si vous achetez des objets pour les revendre et si vous participez fréquemment à des manifestations de ce type, vous vous livrez **clandestinement à l'activité de brocanteur**.

Dans ce cas, vous vous exposez aux sanctions prévues en matière de travail clandestin. En outre, vous risquez une vérification approfondie de votre situation commerciale et fiscale.

Je soussigné :

Nom :

.....

Prénom

.....

Adresse :

.....
.....

N° Pièce d'identité :

Délivrée par Le

Sollicite de Monsieur le Maire, l'autorisation exceptionnelle d'exposer et de vendre des objets personnels lors du vide-grenier de SARCEY

Pour le DIMANCHE 31 Mai 2026

A Le

Signature :

Conformément au **décret n°2009-1418 du 30 novembre 2009** (relatif aux ventes autorisées à la sauvette et aux ventes au déballage), un **registre des vendeurs** portant toutes les informations exigées sur votre fiche d'inscription sera déposé à la préfecture dans un délai de 8 jours suivant la manifestation.



INSCRIPTION VIDE GRENIER

DIMANCHE 31 mai 2026 : salle des fêtes de SARCEY, 330 route de st romain, 69490 SARCEY

Veuillez remplir complètement et lisiblement votre fiche d'inscription en lettres capitale

Nom /Prénom :

.....
.....

Adresse

.....
.....

N Téléphone :

.....
.....

Adresse Mail :

.....
.....

N° Pièce d'identité :

.....

Choix de l'emplacement :

INTERIEUR :

8€ les 2 mètres de tables Nb : _____ = _____ €

EXTERIEUR :

3€ le mètre (sans matériel fourni) Nb : _____ = _____ €

TOTAL = _____ €

Règlement par Hello Asso : lien : <https://www.helloasso.com/associations/interclasses-en-7-de-sarcey/boutiques/vide-grenier-31-mai-2026>

Ou chèque (voir au dos)



Pour réserver merci de nous retourner :

- Par courrier, dans la boite aux lettres de la mairie de SARCEY : notez « classes en 7 » ou « Vide grenier »
- Ou par mail : classes7sarcey@gmail.com

Les éléments suivants :

- Photocopie recto/verso de votre pièce d'identité,
- Autorisation d'exposer et de vendre
- Règlement daté et signé
- Preuve de paiement si nom différent entre payeur et pièce d'identité
ou Chèque (ordre : Classes en 7 Sarcey) avec votre nom au dos si différent de la
pièce d'identité

Retour des inscriptions au plus tard le **DIMANCHE 24 Mai 2026**

Conformément au **décret n°2009-1418 du 30 novembre 2009** (relatif aux ventes autorisées à la sauvette et aux ventes au déballage),

un **registre des vendeurs** portant toutes les informations exigées sur votre fiche d'inscription sera déposé à la préfecture dans un délai de 8 jours suivant la manifestation.